

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 652

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 3 SEXDECIES

I. – À l’alinéa 1, substituer à l’année :

« 2022 »

l’année :

« 2021 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 24.

III. – En conséquence, supprimer les alinéas 27 et 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rétablir le terme initialement prévu du nouveau crédit d’impôt en faveur de la rénovation énergétique des PME, à savoir le 31 décembre 2021.